



Walferdange, le 1^{er} août 2022

AVIS

Conformément à l'article 9.2 alinéa 2 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société Otis Luxembourg Sàrl a demandé l'autorisation relative à l'exploitation d'un ascenseur à Helmsange, 2, Am Stengber, pour le compte de la société Alpina Immobilière Sàrl.

La demande et les plans sont déposés à l'inspection du public au secrétariat communal de Walferdange du 2 août au 15 août 2022 inclus.

Le Secrétaire,

Patrick DELMARQUE

Le Bourgmestre,

François SAUBER